

WORKING PAPER

série : DIVERSITE

Précarité en Wallonie :

Focus sur les personnes à risque

Octobre 2008

par AURELIA CHAISE

**Solidarité**
Think Tank européen
Pour la Solidarité

www.pourlasolidarite.be

Le Think tank européen ***Pour la Solidarité*** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, ***Pour la Solidarité*** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.

Think tank européen ***Pour la Solidarité***

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pourolsolidarite.be

www.pourolsolidarite.be

LES CAHIERS DE LA SOLIDARITÉ

Collection dirigée par Denis Stokkink

Europe, énergie et économie sociale, Série Développement durable et ville, n°15, 2008

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12, 2007.

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007.

La diversité dans tous ses états, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007.

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006.

Éric Vidot, *La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006.

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006.

Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004.

Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004.

Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004.

Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°2, 2004.

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°1, 2004.

SOMMAIRE

PECARITE EN WALLONIE : FOCUS SUR LES PERSONNES A RISQUE

1. Un constat alarmant de précarité chez les femmes en Wallonie
2. Les « poches de précarité » : trois cas de femmes plus exposées
3. Exemples de solutions proposées et mises en œuvre contre la précarité

Introduction

La notion de précarité renvoie à des situations d'incertitude, d'insécurité et de vulnérabilité. Incertitude, car l'individu ne peut prévoir une situation acceptable dans un avenir proche ; insécurité car une personne peut être anxieuse face à ce qui peut lui advenir; vulnérabilité, dans la mesure où certains ne se sentent pas armés par rapport aux aléas de leur vie personnelle et professionnelle.

La précarité peut se faire ressentir sur plusieurs niveaux. On peut évoquer en premier lieu le milieu du travail. En effet, la perception d'une forme de précarité dépend fortement de l'existence de chômage et de fluidité du marché de l'emploi. De ce fait, les personnes les plus touchées par la précarité sur ce marché sont celles qui travaillent dans un secteur dans lequel il est difficile de changer ou de trouver un emploi de qualité. Chômage et revenus faibles sont par conséquent les principaux facteurs de précarité dans le milieu du travail.

Cette notion se retrouve également au niveau relationnel et affectif, ce qui peut générer un appauvrissement des interactions sociales, voire même aboutir à un isolement de la personne dans la société. Si l'on prend l'exemple de la cellule familiale, la notion de précarité peut se vérifier dans l'éloignement des individus d'une même famille (maisons de retraites, éloignements professionnels, familles monoparentales).

En outre, des conditions de vie précaires sont aussi liées au logement (insalubrité, expulsion du logement, bidonvilles...).

Par conséquent, l'impact de toutes ces formes de précarité peut se traduire sur l'individu par la dégradation de ses conditions de travail, de ses liens sociaux, de même que sa santé. On peut ajouter que la précarité est dans une certaine mesure liée avec la pauvreté dans la mesure où des groupes de personnes en situation précaire sont souvent pauvres. Or, cette proposition n'est pas toujours vraie, bien que ce schéma se produise souvent.

En Wallonie (Belgique), la précarité se fait ressentir à tous les niveaux précédemment évoqués. Les ménages wallons doivent en effet faire face à une dégradation socio-économique générant des conséquences telles que la perte de l'emploi ou le chômage, l'instabilité professionnelle, la perte du pouvoir d'achat, la difficulté de trouver un logement, la perte de repères, l'isolement, une santé déficiente. On note par exemple en 2007 en

Belgique que le taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est de 14,7%, tandis qu'il s'élève à 17,5% en Wallonie contre 10,4% en Flandre ¹.

Or, la précarité est également une notion à analyser sous l'angle du genre. Bien que cette situation touche aussi bien les hommes que les femmes, ces dernières se révèlent plus fragiles. De ce fait, les données statistiques sexuées sont essentielles afin de pouvoir bien mesurer l'état des inégalités entre hommes et femmes.

C'est pourquoi nous tenterons de procéder à un tour d'horizon de la précarité en Wallonie sous l'angle des femmes. Nous traiterons dans une première partie la précarité des femmes en Belgique, avec un focus particulier sur la Wallonie ; dans un second temps, les groupes dits « à risques » parmi ces femmes seront mis en lumière, tels que les immigrées, les plus de 65 ans ou les femmes dans le cadre des familles monoparentales ; enfin notre troisième et dernière partie traitera des solutions proposées et mises en œuvre pour lutter contre cette précarité, aussi bien au niveau associatif que politique.

1. Un constat alarmant de précarité chez les femmes en Wallonie

La précarité des femmes wallonnes se ressent dans tous les secteurs précédemment évoqués dans l'introduction. Cette précarité peut être en quelque sorte quantifiable si l'on se penche sur la situation professionnelle, le capital social ou la santé. Or, la précarité se vérifie également dans des données difficilement mesurables, telles que la violence conjugale, situation plongeant la femme dans un état de précarité affective, sanitaire, voire même sociale.

1.1 Précarité et travail

Si l'on évoque la précarité des femmes en Wallonie au niveau du travail, celle-ci peut s'observer sur plusieurs niveaux. En effet, bien que l'on note une participation croissante des femmes sur le marché du travail, elle demeure tout de même inférieure à celle des hommes. Si l'on se penche sur les chiffres des taux d'activité des personnes en Wallonie (obtenus par le rapport entre la population active et la population en âge de travailler), les chiffres de participation des femmes sont toujours en dessous de ceux des hommes : dans

¹ Chiffres extraits du rapport « *Lutter contre la pauvreté, évolution et perspectives. Une contribution au débat et à l'approche politique* » Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, décembre 2007.

la tranche d'âge des 15-24 ans on assiste à un taux d'activité des femmes de 28,6% contre 35,9% des hommes ; concernant les 25-49 ans, les femmes sont actives à 76,1% contre 91,4% des hommes ; chez les 50-64 ans, les femmes se révèlent actives à 38% contre 56,6% des hommes. Enfin, si l'on analyse le taux d'activité total des personnes entre 15 et 64 ans, on constate que 56,2% des femmes sont actives contre 70,9%². Il s'agit d'un écart total de 14,7 points qui révèle un décalage non négligeable. La différence est encore plus forte s'agissant du taux d'emploi (obtenu à l'aide du rapport entre la population active occupée et la population en âge d'activité), 15 points séparent en effet le taux d'emploi des femmes (48,6%) et des hommes (63,6%)³. De même, au niveau du chômage, on observe que les femmes sont les plus touchées, ces dernières affichant un taux de chômage supérieur aux hommes (13,5% contre 10,4%)⁴. Or, on voit bien à ce niveau que les femmes peuvent être plus touchées par la précarité que les hommes, dans la mesure où nous avons précédemment évoqué le chômage comme facteur majeur de précarité.

Or, il ne suffit pas d'avoir un emploi, afin d'être épargné des risques de précarité. Le sous-emploi, l'emploi à temps partiel ou temporaire constituent aussi des facteurs de fragilisation des femmes pouvant conduire à leur précarité. Concernant le temps partiel, celui-ci représente 22,5% de l'emploi en Wallonie. Avec un rapport de 6 femmes à temps partiel pour un homme, les disparités de genre apparaissent de manière évidente. En effet, le taux de travail à temps partiel parmi les femmes wallonnes atteint et est même supérieur à 40%, quel que soit l'âge de ces femmes. Or, le temps partiel n'est pas toujours un choix. Bien que certaines femmes invoquent des motifs personnels ou familiaux (beaucoup de femmes ayant trois enfants ou plus travaillent à temps partiel), d'autres soulèvent le fait qu'elles n'ont pas trouvé d'emploi à temps plein (19,8%)⁵. Le travail à temps partiel ne constitue donc pas la panacée pour les femmes, dans la mesure où celles-ci peinent à concilier vie familiale et professionnelle et gagnent peu, ce qui peut générer des situations de précarité, surtout, si ce sont des femmes seules (nous aborderons la thématique des familles monoparentales plus en avant dans notre étude).

Le phénomène du sous-emploi (selon l'Organisation internationale du travail -OIT), existe « lorsque la durée ou la productivité de l'emploi d'une personne sont inadéquates par rapport à un autre emploi possible que cette personne est disposée à occuper et capable de faire. ») touche une wallonne sur dix. Il s'apparente chez les femmes à un phénomène structurel. Ce sont surtout les jeunes femmes de moins de 25 ans qui en souffrent.

² Ces chiffres sont extraits de la Direction générale statistique et information économique – Enquête sur les forces de travail, 2006- Calculs : IWEPS (Institut Wallons de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique).

³ *Idem.*

⁴ *Idem.*

⁵ *Idem.*

Si l'on soulève le problème de l'emploi temporaire (apprentissage, jobs d'étudiants, CDD, intérim, travail dans le cadre des chèques services, travail occasionnel sans contrat spécifique...) qui concerne 10% des salariés en Wallonie en 2006, les femmes y sont encore une fois majoritaires (12,8%) par rapport aux hommes (8,4%)⁶.

La situation des femmes et de l'emploi en Wallonie cumule donc des caractères de précarité, tels que chômage, temps partiel, sous-emploi ou emploi temporaire. Les femmes sont par ailleurs moins bien rémunérées que les hommes, une wallonne gagnant en moyenne 74% de ce que gagne son homologue masculin. En cumulant tous ces facteurs, la femme risque donc plus de se retrouver dans des situations de pauvreté et par conséquent de précarité. A-t-elle plus de chance de « compenser » sa situation de fragilité au niveau social ?

1.2 Précarité et capital social

Si l'on continue d'analyser les facteurs de précarité qui interviennent dans les différences entre hommes et femmes, la notion de capital social peut également nous éclairer. Ce concept de capital social s'attache à mesurer et analyser les réseaux et connaissances de chaque individu en tant que « richesse » au même titre que le capital économique par exemple. Il demeure que les femmes se sentent beaucoup plus seules que les hommes. Le principal facteur de cet état est bien entendu la situation familiale, que ce soient des personnes seules, veuves, ou séparées. Les femmes sont également moins actives que les hommes dans les activités de bénévolat, porteuses pourtant de lien social et permettant de développer des réseaux (24,3% contre 29,5%).

Par conséquent, il s'avère en apparence que les femmes disposent de réseaux moins développés que les hommes en matière de relations sociales. Le soutien de la famille demeure tout de même la principale ressource du capital social de l'individu, qu'il soit homme ou qu'il soit femme.

Cependant, cette sensation de solitude plus marquée chez les femmes peut également révéler un facteur supplémentaire de précarité, du fait que les femmes se sentent moins intégrées dans la société wallonne, et donc plus en marge.

⁶ *Idem.*

1.3 Précarité et santé

La précarité peut également se vérifier sous l'aspect de la santé. Les problèmes liés à la santé touchent en effet de manière différente les hommes et les femmes. Les facteurs déterminants peuvent être le rôle social, les habitudes de consommation ou bien l'emploi du temps. Une enquête réalisée par l'Institut scientifique de Santé publique en 2004 nous révèle que les femmes se sentent en moyenne en moins bonne santé que les hommes. Par exemple, cette même année, 28,6% des femmes interrogées en Wallonie se déclarent de santé « moyenne à très mauvaise », tandis que les hommes sont 25,4% à exprimer cet avis. Or, plus d'une personne sur 3 gagnant moins de 750 euros par mois déclare souffrir d'une ou plusieurs maladies de longue durée, tandis que moins d'une personne sur 4 qui gagne mensuellement plus de 2500 euros fait la même déclaration. Dans certains cas, un lien pourrait être établi entre revenu et santé, ainsi que précarité et santé. De fait, les femmes gagnant leur vie moins bien que les hommes, celles-ci peuvent être plus exposées, dans certains cas, à des problèmes de santé (il ne s'agit en aucun de généralisation ou de raccourcis hâtifs).

Si l'on se penche sur le phénomène de dépression, celui-ci touche plus souvent les femmes que les hommes. Cet écart s'accroît si l'on prend en compte les femmes seules (19% de femmes célibataires se reconnaissent dépressives contre 8,7% des hommes célibataires). De même, les femmes sont plus nombreuses à avouer en 2004 qu'elles ont au moins une fois songé au suicide, bien que le passage à l'acte soit plus marqué chez les hommes.

Les femmes représentent donc dans le domaine de la précarité une catégorie plus sensible que les hommes, bien que ces derniers en souffrent également. Certaines femmes cumulent même plusieurs facteurs qui tendent à augmenter les risques de leur précarisation. Nous allons prendre pour exemple dans notre deuxième partie le cas des femmes immigrées, des femmes seules avec ou sans enfant, et les femmes âgées de 65 ans et plus en Wallonie. Ces dernières représentent en effet des « poches », exposées à de hauts risques de précarité.

2. Les « poches de précarité : trois cas de femmes plus exposées

Nous avons choisi dans cette deuxième partie de traiter trois types de situations dans lesquelles une femme est plus exposée à une situation de précarité : les femmes immigrées, seules avec ou sans enfants et les femmes âgées de 65 ans et plus.

2.1 Le cas des femmes immigrées

On peut en premier lieu distinguer deux types de femmes immigrées : les femmes immigrées de l'Union Européenne et les femmes immigrées extra-communautaires. Dans cette première catégorie, les italiennes, françaises et hollandaises sont les plus nombreuses (ces trois nationalités représentent en effet 45% de la population étrangère en Belgique), contre les marocaines et les turques dans la seconde. Il nous apparaît pertinent d'établir cette distinction entre ressortissantes de l'Union Européenne et les non ressortissantes, dans la mesure où une distinction s'établit entre elles dans l'exposition à haut risques à la précarité. On observe en effet que 30% des personnes non ressortissantes de l'Union Européenne résidantes sur le sol belge vivent sous le seuil de pauvreté, tandis que ce taux s'élève à 15% chez les personnes ressortissantes de l'Union Européenne (le taux de belges vivants sous le seuil de pauvreté est de 10%).

Concernant le marché du travail, le même schéma se vérifie : en Wallonie, les étrangers extra-communautaires ont un taux d'emploi de 27,7%, tandis que les ressortissants de l'Union Européenne affichent un taux d'emploi de 53,7%, peu éloigné de celui des wallons qui s'élève à 57%⁷.

Abordons à présent ce thème sous l'angle du genre. En Wallonie, le taux d'emploi des wallonnes s'échelonne à 49,8%, suivi de celui des femmes immigrées ressortissantes de l'Union Européenne de 42,9%, tandis que les femmes immigrées extra-communautaires ont un taux bien inférieur de 18,8%⁸. Ce dernier groupe de femmes est tout de même peu homogène. On assiste en effet à une variation de ce taux d'emploi selon la nationalité. Par exemple les femmes les plus actives se révèlent être les congolaises, allemandes et espagnoles, tandis que les moins actives s'avèrent être les femmes algériennes et marocaines. Cependant, les femmes immigrées d'origine non européenne courent un plus grand risque de précarisation de par leur accès à l'emploi plutôt limité. Elles souffrent également d'un taux de chômage plus élevé (environ 16%) par rapport aux femmes belges (7,2%) et européennes (9,7%).

⁷ Ces chiffres sont extraits des résultats d'une enquête menée en 2006 sur la pauvreté et l'immigration, figurant dans la brochure de l'IWEPS « *Les facteurs de précarité : photographie statistique de la situation des femmes et des hommes en Wallonie* ».

⁸ *Idem*.

Ces femmes immigrées souffrent également parfois de préjugés et de stéréotypes pouvant empêcher leur accès au travail, alors qu'elles sont diplômées et compétentes. Ces femmes cumulent donc bon nombre de risques de précarité, si l'on ajoute en plus la problématique des papiers et titres de séjours difficiles à obtenir.

2.2 Le cas des femmes seules ou en famille monoparentale

En Wallonie, on observe que 11,6% des ménages sont monoparentaux avec un ou plusieurs enfants. Encore une fois, l'approche des familles monoparentales sous l'angle du genre nous apparaît pertinente dans la mesure où l'on s'aperçoit que ceux-ci sont composés à 85,5% de femmes (en tant que chef de famille)⁹.

Les familles monoparentales, et particulièrement ceux qui sont composés de femmes, encourrent donc un risque plus grand de précarité, dans la mesure où cette catégorie de personne est plus susceptible de cumuler des risques et des difficultés aussi bien professionnellement que financièrement, de même qu'au niveau relationnel ou au niveau de la santé.

En premier lieu, le risque de pauvreté est plus à même de frapper les familles monoparentales que les autres, si l'on se penche sur les chiffres : elles sont en effet deux fois plus nombreuses à vivre sous le seuil de pauvreté en 2006 selon la Direction Générale Statistique et information économique. Ces familles possèdent également un taux d'emploi relativement faible et surtout pour les femmes seules avec un enfant. Plus les femmes vivant sans conjoint ont d'enfants, plus leur participation à l'emploi diminue, ce qui, comme on l'a précédemment vu, peut engendrer des situations de précarité. On voit bien là que le taux d'emploi des mères de famille monoparentales est inférieur de manière frappante à celui des mères avec conjoint. L'écart est en effet de 25,7 points de pourcentage ! Une variable à prendre en compte afin de nuancer ce constat est l'âge des enfants, du fait que moins de femmes sont actives si elles ont un ou plusieurs enfants en bas âge.

Une des plus grandes difficultés auxquelles la femme en famille monoparentale doit faire face en Wallonie est la problématique du logement. On assiste en effet à une surreprésentation des familles monoparentales, et particulièrement de ces femmes dans des logements insalubres. Selon l'enquête sur la qualité de l'habitat menée en 2007 par la DGATLP (Direction générale Opérationnelle - Aménagement du territoire, Logement,

⁹ Chiffres provenant du Gédap (Groupe d'étude de démographie appliquée).

patrimoine et Energie), le pourcentage le plus élevé de personnes qui vivent dans un logement mauvais à très mauvais selon l'indice de salubrité selon le type de ménage en Wallonie concerne les femmes seules ou avec un ou plusieurs enfant (15%). Les femmes seules sans enfant représentent 10%. L'insalubrité du logement est un élément déterminant de la précarité, de ce fait, la situation des femmes avec ou sans enfants peut être alarmante. Par ailleurs, la précarité au niveau de la santé dans ces familles monoparentales à chef féminin est également à souligner, dans la mesure où celles-ci figurent en grand nombre parmi la population totale souffrant de troubles dépressifs.

Etre une femme seule et chef de famille représente souvent une situation exposant à de hauts risques de précarité, bien que certaines femmes y échappent tout de même, il ne s'agit en aucun cas de se livrer à des généralités.

2.3 Le cas des femmes âgées de 65 ans et plus

Les statistiques de l'Union Européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) ont permis de constater que les personnes âgées de 65 ans et plus étaient fortement exposées à des risques de pauvreté. On note qu'en Wallonie, en 2006, plus d'une personne sur 5 de 65 ans et plus vit sous le seuil de pauvreté. En outre, si l'on regarde du côté des femmes, celles-ci sont dans une situation encore plus risquée. Les chiffres sont frappants : environ 30% des femmes de 65 ans et plus en Wallonie vivent sous le seuil de pauvreté. En outre, l'écart tend à se creuser entre hommes et femmes quand on introduit la variable de la solitude. En effet, 26% des femmes âgées de 65 ans et plus vivent sous le seuil de pauvreté, contre 18% des hommes dans le même cas.

L'égalité entre hommes et femmes de cette tranche d'âge se vérifie également du côté des pensions. Or, il s'agit d'une continuité par rapport à la situation que ces hommes et ces femmes avaient sur le marché de l'emploi lorsqu'ils étaient actifs. En effet, si la femme a interrompu sa vie professionnelle ou travaillé à temps-partiel, il est évident que ces orientations de carrières ont des répercussions sur sa vie des pensionnée et déterminent donc certains facteurs de précarité. La pension des femmes se révèle par conséquent inférieure à celle des hommes, ce qui peut exposer plus les femmes à des risques de précarité que les hommes à l'âge de la retraite. On note trois types de sources de revenus pour les seniors en Wallonie : tout d'abord la pension octroyée selon la catégorie d'emploi exercé précédemment par le ou la pensionné(e) (indépendant, fonctionnaire ou salarié), puis la pension de survie accordée aux veufs ou veuves, et enfin, la Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) ; il s'agit d'un revenu minimum pour ceux qui auront peu ou pas du tout pu épargner au cours de leur vie professionnelle.

La GRAPA relève donc de l'aide sociale. En 2007, les femmes en Wallonie représentent 73,5% des bénéficiaires de la GRAPA, selon l'office national des pensions. Les femmes âgées de 65 ans et plus se révèlent donc plus fragiles, étant donné que l'on s'aperçoit qu'elles sont plus nombreuses à percevoir de l'aide sociale.

Certaines catégories de femmes ont ainsi tendance à cumuler plusieurs facteurs, constituant ainsi des « poches » de précarité.

Face à l'ampleur du phénomène, moult solutions sont proposées, aussi bien au niveau associatif que politique.

3. Exemples de solutions proposées et mises en œuvre contre la précarité

Divers types de solutions sont mis en place afin de lutter contre la précarité, et notamment celle des femmes, et ce, à tous les niveaux, de l'associatif au niveau fédéral.

3.1 Solutions au niveau associatif : l'exemple du Collectif des Femmes (Louvain-La-Neuve)

Le Collectif des femmes est une organisation sans but lucratif (ASBL) créée en 1979. Le Collectif est reconnu en tant qu'Organisme d'insertion professionnelle pour les femmes belges, migrantes, réfugiées ou immigrées.

Le Collectif peut être considéré comme luttant contre la précarité du fait qu'il se focalise sur les personnes à risques, telles que les femmes et les immigrées, pour les raisons que nous avons évoquées précédemment. Il agit en effet dans le cadre d'éducation permanente sur deux axes principaux : genre et violence, ainsi que dialogue interculturel dans l'optique d'égalité des chances entre hommes et femmes. Le Collectif se charge aussi de formation et de réinsertion sociale et professionnelle (auxiliaire gériatrique, informatique, techniques, créations de Petites et Moyennes Entreprises, participation et ateliers d'Arts, orientation socio-professionnelle...) de ces femmes. Le Collectif s'implique également dans des actions de développement, notamment dans les pays du sud dans le cadre de projet liés au développement durable.

L'exemple de cette action au niveau associatif dépasse de ce fait complètement la logique de l'assistantat. Le Collectif offre des relais d'écoute dans le cadre de suivi psychosocial et de médiation interculturelle, de permanence pour les problèmes de violence intrafamiliale et conjugale, de même que pour les femmes séropositives, qui peuvent bénéficier d'un groupe de parole (« Nyapinga ») sur des thèmes liés à la santé, aux démarches administratives et médicales, de même qu'à la prévention. En outre, il propose des formations de base en alphabétisation en français, en éducation citoyenne et participative, en boulangerie ou informatique.

Ces actions sont menées afin que les femmes se prennent en main et sortent du cercle vicieux dans lequel les a plongées un ou plusieurs facteurs de précarité¹⁰.

3.2 L'implication de la Fondation du Roi Baudoin

Constituée en 1976, la Fondation Roi Baudoin est une fondation qui se veut indépendante et pluraliste, ayant pour but de contribuer de manière durable à d'avantage de justice, de démocratie et de respect de la diversité. La Fondation articule ses actions autour de sept thèmes : migration et société multiculturelle, société civile et engagement social, santé, philanthropie, Balkans, Afrique centrale, justice sociale et pauvreté. Ce dernier thème d'action va capter tout particulièrement notre attention dans le cadre de notre étude sur la précarité.

Le Rapport Général sur la Pauvreté de 2005 fait également état de la précarité régnant en Belgique, notamment en Wallonie. En effet, à la demande du ministre de l'Intégration Sociale et en partenariat avec le Service de lutte contre la pauvreté et le Service Public de Programmation (SPP) Intégration sociale, la Fondation Roi Baudouin a organisé onze rencontres dans les provinces et à Bruxelles dans l'objectif de mobiliser, sensibiliser et écouter un large public impliqué dans les différents thèmes traités dans le Rapport Général sur la Pauvreté, parmi lesquels figure la précarité.

Un des premiers constats est qu'en 2005, 1,3 millions de personnes vivent dans la pauvreté et la précarité en Belgique. Or, les types de populations touchées par ces phénomènes sont quelque peu différents du rapport précédent, dans la mesure où les jeunes, les femmes et les personnes d'origine étrangères se révèlent fragiles. Par ailleurs, il demeure que les

¹⁰ Pour plus d'informations, consulter le site du Collectif des femmes www.collectifdesfemmes.be

personnes isolées sont plus exposées aux risques de précarité. Ainsi, Josse Van Steenberge, professeur à la faculté de Droit de l'Université d'Anvers et président de l'Associatie Universiteit & Hogescholen Antwerpen distingue deux types de pauvreté, à savoir :

- celle qui se transmet de génération en génération ;
- une nouvelle pauvreté qui touche des femmes, des immigrés, des personnes surendettées.

En dix ans, la pauvreté a donc changé d'aspect et touche de nouveaux groupes-cibles : femmes seules avec enfant, demandeurs d'asile et sans papiers. On manque de ce fait d'outils pour mesurer la véritable étendue de la pauvreté et de la précarité de ces « nouveaux » groupes.

Le rapport fait état de priorités dégagées à partir des journées de dialogues organisées dans le but de trouver des solutions afin de combattre la pauvreté et la précarité en Belgique. Nous allons aborder les solutions proposées pour les provinces de Wallonie.

Le Brabant Wallon, bien que cette province soit présentée comme la plus riche de Wallonie, doit tout de même faire face aux problèmes de précarité. C'est pourquoi le rapport de la Fondation dégage les priorités d'actions suivantes spécialement pour cette province :

- organiser des partenariats entre les acteurs sociaux afin de mieux coordonner leurs actions ;
- réguler les prix des loyers ;
- mieux coordonner l'action des partenariats sanitaires ;
- offrir plus de possibilités pour concilier vie personnelle et professionnelle (crèches par exemple).

Le cas du Hainaut est plus préoccupant dans la mesure où la province affiche un taux de chômage de 25% qui touche surtout les jeunes. Comme nous l'avons vu précédemment, le chômage est un facteur majeur de précarité. Les solutions proposées pour le Hainaut sont les suivantes :

- établir des revenus d'intégration avec des taux incompressibles ;
- créer des partenariats avec le monde associatif pour mieux cibler les actions ;
- améliorer les logements et réquisitionner des immeubles inhabités ;
- augmenter l'accès à l'information, surtout dans le domaine de la santé.

Pour la province de Liège, l'emploi apparaît comme une priorité afin de lutter contre la précarité. Les solutions qui se dessinent à l'issue des rencontres avec les partenaires sociaux rapportées par la Fondation sont :

- mettre en place un service fédéral unique des CPAS (centres publics d'action sociale) qui les finance à 100% ;
- former des « ambassadeurs » afin de sensibiliser à la précarité, localiser leur action surtout au niveau des quartiers ;
- développer les formes de lien social ;
- garantir un meilleur accès au logement ;
- garantir un meilleur accès aux soins, voire même envisager la gratuité ;
- créer des emplois durables et de qualité.

La province mosane (ayant pour capitale Namur) affichant une des plus fortes activités tertiaires de Wallonie, énonce les axes suivants pour lutter contre la précarité :

- les associations qui luttent contre la pauvreté et la précarité (ATD quart monde par exemple), doivent être aidées dans leur rôle de reconstruction des familles ;
- régulation des loyers ;
- garantir l'accessibilité des soins de santé.

Il est intéressant de voir que les priorités mettent quasiment toutes l'accent sur le problème de loyers, d'accessibilité aux soins, de la qualité des emplois, et surtout du rôle primordial des associations dans la lutte contre la précarité. Retrouve-t-on les mêmes priorités au niveau fédéral ? C'est ce que nous tenterons de voir dans une troisième partie.

3.3 Le plan fédéral du Secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté, Jean-Marc Delizée

Le Secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté a présenté son plan le 4 juillet 2008. Si l'on analyse les 6 objectifs présentés par ce plan, on s'aperçoit que les volontés fédérales se recoupent dans une certaine mesure avec les volontés associatives.

L'objectif numéro 1 du plan fédéral de Monsieur Jean-Marc Delizée est le soutien du pouvoir d'achat des ménages par l'augmentation du montant des allocations sociales les plus basses, de même que les pensions ou les allocations familiales, ou les salaires minimum.

Comme le soulignent les associations, l'accès aux soins de santé se doit d'être ouvert à tous, c'est pourquoi le plan fédéral propose de renforcer l'information des patients, de même que de réduire les coûts. Les partenariats entre les services d'insertion sociale et les services de santé sont fortement encouragés. On peut évoquer également les projets pilotes prévus dans le domaine des soins de santé hospitaliers.

L'objectif 3 du plan se concentre sur l'emploi, en proposant le développement de formation et également un meilleur accès à l'emploi aux personnes immigrées.

Le logement se révèle être la priorité 4 du plan du secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté, dans la mesure où elle prévoit une campagne de sensibilisation en matière de loyers auprès des communes afin de développer les dispositions prévues en matière d'affichage obligatoire des loyers. Les sans abris sont également mis à l'agenda, et particulièrement les femmes sans abris. Celles-ci feront l'objet d'une étude ultérieure. Il est également prévu que les expulsions seront plus contrôlées.

L'accès garanti à l'énergie pour tous, fait également partie des objectifs du plan.

Il s'agit par ailleurs d'améliorer l'accès aux services publics, concernant le téléphone (tarifs sociaux), les transports (SNCB) de même que les services juridiques (simplification du langage juridique)¹¹.

Conclusion

La précarité est donc un phénomène qui mute, dans la mesure où l'on s'aperçoit qu'en plus des groupes précaires « classiques » dont la situation se répétait de génération en génération, s'ajoutent des groupes à risques comprenant des jeunes, des immigrés et des femmes. Nous nous sommes particulièrement concentrés sur la problématique féminine en tant que groupe plus exposé à la précarité que les hommes, tout en prenant soin de ne pas généraliser et de préciser qu'au sein même du groupe des femmes, d'autres avaient tendance à cumuler plusieurs facteurs les mettant en situation difficile. Les femmes immigrées, âgées ou en famille monoparentales constituent effectivement ces « poches » de précarité. Les chiffres à l'appui sont éloquents.

Or, des solutions pour combattre la précarité sont proposées et mises en œuvre aussi bien associatif que fédéral, face aux constats préoccupants de la précarité en Wallonie et en Belgique. Ces solutions tentent à améliorer le travail, logement et accès aux soins et services prioritairement pour ces personnes en situation de précarité. Il reste à espérer que ces acteurs arrivent à coordonner leurs actions afin de cibler les groupes précaires à tous les niveaux. Un partenariat efficace des entités associatives, locales et fédérales est en effet la clé de voûte d'une lutte d'envergure face à la précarité.

¹¹ L'intégralité de ce plan est disponible en pdf au lien suivant : <http://www.ps.be/Source/PageContent.aspx?MenID=7343&EntID=1>